

Sujet: [INTERNET] Projet éolien de la Lande à Blanzac à l'attention de Mr le commissaire enquêteur

De : PEROCHON alain <perochona@gmail.com>

Date : Tue, 26 Jun 2018 23:26:36 +0200

Pour : "pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr" <pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président et Mrs les commissaires enquêteurs

J'habite dans le sud-vienne et chaque jour avec quatre pars éoliens visibles de chez moi et des environs immédiats de ma résidence je peux dire si il y a du vent et d'où il vient.

Le plus souvent il n'y a pas ou très peu de vent, surtout lorsqu'il fait grand froid ou grand chaud.

Les éoliennes sont alors au repos forcé.

Les promoteurs ont « vendu » leurs projets avec , pour certains, des perspectives de production équivalent pleine puissance de 2600 heures, la réalité les ramènent à revoir à la baisse leurs prévisions à 2200 heures aujourd'hui et ce bien que les machines soient plus hautes de 30 mètres que dans leur estimation datant de dix ans...

Les éoliennes ne produisent qu'au gré du vent, nul ne peut ignorer cela et donc se pose la question de leur utilité dans la production électrique nationale.

Elles n'ont d'intérêt que pour les financiers, en effet les parcs éoliens sont l'objet de transferts de propriétaires au gré du vent et l'on retrouve des fonds de pension, des assureurs, des banques parmi les investisseurs dans ce domaine, voir quelques contribuables aisés qui défiscalisent leurs revenus imposables par des montages financiers, mais où donc se situe l'intérêt général dans tout cela !? D'autant plus que ce sont les consommateurs qui financent les subventions qu'octroie l'Etat aux promoteurs, et depuis peu des taxes à la pompe viennent abonder ces subventions, là encore le consommateur en fait les frais.

Ces consommateurs dont on estime qu'ils sont huit millions et plus d'entre eux des précaires financiers.

Ces mêmes précaires se retrouvent pour certains riverains d'éoliennes et faute de moyens ne peuvent envisager de déménager lorsque pour 15 % d'entre eux ils se trouvent être victimes du syndrome éolien.

Et que dire des problèmes sanitaires et vétérinaires dont certains riverains loueurs de terrains au promoteur éolien sont victimes ?

Quel recours ont-ils contre le locataire contre l'exploitant du parc éolien, les a-t-on informé avant de signer une promesse de bail emphytéotique du risque encouru ?

Pour toutes ces raisons et bien d'autres je tiens à exprimer mon opposition à l'implantation d'aérogénérateurs.

Recevez, Monsieur le Président et Mrs les commissaires enquêteurs, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Pérochon
6 la Castouarde
86410 St Laurent de Jourdes

Provenance : Courrier pour Windows 10